



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 90200

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz expose à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable la situation du village d'Oresmaux dans la Somme, après en avoir été alerté par l'association Bien vivre à Oresmaux. Il s'agit là-bas de la construction d'un parc de six éoliennes de 135 mètres de hauteur qui vont complètement défigurer le paysage. Ce projet a été mis en place par une décision du conseil municipal en décembre 2002, sans concertation avec la population, et avalisé par le préfet de la Somme le 18 janvier 2006. Les recommandations du commissaire enquêteur n'ont pas été suivies d'effet et l'environnement proche (archéologique, visuel) sera très entamé. Ce n'est pas ce qui gêne des élus communaux dont la confusion d'intérêts est patente puisqu'ils possèdent des terrains sur la zone qui accueillera ces éoliennes. Il lui demande si, sous prétexte de politique écologiste, l'implantation d'un parc éolien n'est pas plutôt souvent le moyen de subventionner, avec l'argent du contribuable, des entreprises privées, le but étant de concurrencer EDF.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90200

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3232

**Question retirée le :** 23 mai 2006 (Retrait pour cause de question identique)